

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
50-2022**

Nombre de Membres

- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 7
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

07/10/2022

Date d'affichage :

25/10/2022

Objet de la délibération

Versement de subvention

**Résultat du
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Publié le 25/10/2022

ID : 039-213905615-20221011-50_2022_VERSEME-DE

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi onze octobre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Rachel HUGUES, Michel BONDIER

Procurations données :

- de Rachel HUGUES à Aïcha BURDAIRON
- de Michel BONDIER à Jan VINCENT

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Floriano De MATOS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 22-2022 en date du 13 avril 2022, accordant des subventions aux associations ;

Considérant que la randonnée gourmande organisée le 02 octobre 2022 pour l'occasion du bicentenaire de la commune ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, public, le conseil municipal

DÉCIDE

D'accorder une subvention globale de 300 € aux associations qui ont participé à l'organisation de la randonnée gourmande.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Floriano De MATOS

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 11/10/2022
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

